



Propriété d'une concession funeraire

Par Cc72085

Bonjour,

Mon ami François est décédé en janvier 2011. A l'issue de sa crémation son urne a été placée dans une cavurne dans un cimetière de La Rochelle. La concession a été payée pour 10 ans je pense donc jusqu'en 2021. En 2023 je me suis aperçu que le paiement de la concession était échu depuis deux ans et je l'ai repayée pour 15 ans. La concession est donc prolongée jusqu'en 2026. Je pense que la dame qui a souscrit à l'origine pour la concession est elle-même décédée ce qui explique que la concession n'a pas été prolongée après 2021.

Le service du cimetière m'a dit ne pas avoir réussi à prendre contact avec elle.

J'ai donc repayé la concession pour 15 ans mais cela ne me donne aucun droit dessus étant donné que je ne suis pas le souscripteur initial. Cependant les souscripteurs de la concession n'ont pas repayé au-delà de 2021 pour prolonger la souscription. Je souhaiterais prouver que la concession est abandonnée par ses souscripteurs et reprendre la concession à mon nom.

Y a-t-il une démarche précise à suivre pour prouver que la concession est abandonnée par les descendants du souscripteur initial. Est-il possible de mettre cette concession à mon nom après avoir établi que les souscripteurs initiaux sont soit décédés soit qu'ils ne payent plus la concession pour une raison X.

Bien cordialement

Merci à vous